

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 358 promulguant le décret du 28 septembre 1912 fixant la solde coloniale des adjudants-chefs.

n° 358

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 novembre 1912

Numéro JO
n° 193 du 01/12/1912

Date du numéro
1 décembre 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d' Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1844

Vu le décret du 28 septembre 1912 fixant a solde coloniale des adjudants-chefs;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 28 septembre 1912 fixant la solde des adjudants-chefs.

Art. 2

— Le présent arrêté sera communiqué, enregistré partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.